



PROCÈS-VERBAL
CONSEIL D'ADMINISTRATION ORDINAIRE
Mandat 2025-2026 - CA du 17 septembre 2025

PROCÈS-VERBAL - CONSEIL D'ADMINISTRATION ORDINAIRE

MERCREDI 17 SEPTEMBRE 2025 À 15 H- EN HYBRIDE

Sont présent·e·s les membres du conseil d'administration suivants :

Alexia Falle	Médecine
Carine Adegbola	Sciences de l'agriculture
Corneille Caroelle Amougou	Lettres et sciences humaines
Dolores Bledjiri Kante Deba	Lettres et sciences humaines
Giresse Mpey	Sciences sociales
Guy Alain Sylvanus Kouyo	Sciences de l'administration
Jourdain Lokossou	Sciences de l'agriculture
Marion Wilkens Carine Assogba	Droit
Moloud Akbarzadeh	Médecine
Siméon Roland Ekodo	Lettres et sciences humaines

Sont absent·e·s les membres du conseil d'administration suivants

Dylan Musiol	Médecine
Sabrina Grenier	Sciences de l'éducation (fin d'études)
Patrick Blondin Tsafack	Pharmacie (fin d'études)
Anne Dominique D'almeida	Sciences de l'éducation (non inscrite)

Sont présents les membres du comité exécutif suivants :

Ingrid Avila Tiomo	Présidente
Félix Constantin Ntonye	Coordinateur aux affaires institutionnelles
Mathilde Kuitche	Coordonnatrice à la recherche
Jeff Réné	Coordonnateur aux affaires externes
Fatoumata Sylla	Coordonnatrice aux affaires pédagogiques
Salimatsou-Imaël Tounkara	Coordonnatrice aux affaires internes et associatives
Evederson Previlon	Coordonnateur aux affaires financières et développement

Sont présent·es les observateur·trices suivant·e·s :

Derrick Thaciano Cakpo	Président d'assemblée
Nicolas Bissemi	Faculté des sciences politiques
Ali Mohamed Ouattara Danhin	Candidat à la coordination aux affaires financières
Louis Xavier Lamy	Sciences sociales - Ancien président AELIES
Coline Milhau	Candidat au CA
Edouard Paquet	Candidat au CA
Charles-Emile Fecteau	Candidat au CA
Cheick-Aziz Touré	Candidat au CA
Clément Couloigner	Candidat au CA
David Andres Gaitan Masmela	Candidat au CA
Lauralie Tanguay	Candidat au CA
Ludovik Levasseur	Candidat au CA
Marianne Kerleaux	Candidat au CA
Oumar Camara	Candidat au CA
Emmy Lapointe	Lettres et sciences humaines
Mohamed Bata Gouda	Candidat au Conseil d'administration de l'université Laval
Laurence Vaillancourt	Candidat au Conseil d'administration de l'université Laval
Lynda Agbo	Sciences de l'administration - Ancienne présidence AELIES
Mathieu St-Pierre	Forsterie, Géographie, Géomatique
Laetitia Marie Zehe	Etudes libres - Attachée à la communication de l'AELIES
Emmanuelle Acsa Kouassi	Adjointe à la réception de l'AELIES - Membre non étudiante
Chérif Fayssal Fabrice Sawadogo	Candidat au Conseil universitaire de l'Université Laval
Marie Gisèle Awamba Temgoua	Sciences de l'éducation

1. Vérification du quorum et ouverture de l'assemblée

Félix Constantin Ntonye constate le quorum à 15 h 28.

Résolution CA-2025-09-17/01

Proposée par : Simeon Roland Ekodo Mveng

Appuyée par : Dolores Bledjiri Kante Deba

Que soit ouvert le conseil d'administration de l'AELIES du 17 septembre 2025.

Pas de demande de vote

Proposition adoptée à l'unanimité

2. Nomination de la présidence et du secrétariat d'assemblée

Résolution CA-2025-09-17/02

Proposée par : Marion Wilkens Carine Assogba

Appuyée par : Siméon Roland Ekodo

Que soit nommé président d'assemblée Derrick Thaciano et que Félix Constantin Ntonye soit nommé secrétaire d'assemblée.

Pas de demande de vote

Proposition adoptée à l'unanimité

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Résolution CA-2025-09-17/03

Proposée par : Dolores Bledjiri Kante Deba

Appuyée par : Marion Wilkens Carine Assogba

Que l'ordre du jour soit adopté.

Il est convenu à l'unanimité de ne pas modifier l'ordre du jour de façon majeure et d'entériner avant tous les points à l'ordre du jour, les candidatures des nouveaux administrateurs, afin de leur permettre de participer aux discussions.

4. Lecture et adoption du procès-verbal du CA du 28 mars et 20 août 2025

4.1. Adoption du procès-verbal du CA du 28 mars 2025

Résolution CA-2025-09-17/04

Proposée par : Giresse Mpey

Appuyée par : Dolores Bledjiri Kante Deba

Que l'ordre soit adopté.

Pas de demande de vote

Proposition adoptée à l'unanimité

4.2. Adoption du procès-verbal du CA du 20 août 2025

Louis Xavier Lamy et Charles-Emile Fecteau mentionnent qu'ils n'ont pas vu leurs noms dans le procès-verbal en tant qu'observateurs. Charles-Emile rajoute qu'il ne trouve pas les propos dont la présidence a demandé qu'il soit fait mention dans le procès-verbal et qu'il manque aussi les discussions liées aux modifications qu'il a apportées lors de la rédaction de la résolution portant sur l'indexation de la cotisation 2025-2026. Ingrid Avila Tiomo mentionne qu'elle ne trouve pas les éléments dont elle a fait mention et précise qu'ils soient rédigés sans reformulation au procès-verbal. Elle ajoute également que certains noms de personnes absentes figurent dans le procès-verbal et qu'il faudrait corriger. Jourdain Lokossou ajoute qu'il a reçu une mise en demeure de la part de l'avocat de la coordination aux affaires institutionnelles, lui interdisant de ne pas faire état, en conseil d'administration, des accusations traitées par la Commission d'enquête de l'AELIES. Il se demande pourquoi tous les éléments liés à la discussion du rapport d'enquête et les résolutions prises ne sont pas dans le procès-verbal.

Après plusieurs tours de parole, Derrick Thaciano rapporte que les enregistrements ne peuvent être utilisés pour obtenir un procès-verbal plus fourni, car Félix Ntonye Constantin ne les retrouve plus dans son ordinateur. Félix ajoute qu'il a de la difficulté avec les enregistrements de séance, car ce sera la troisième fois qu'il n'arrive pas à mettre la main dessus.

Après plusieurs tours de parole, l'adoption du procès-verbal du 20 août est ajournée, et il est demandé aux personnes ayant des ajouts à faire, de faire parvenir leurs modifications à Félix.

5. Affaires institutionnelles

5.1. Démission au CA

Le CA prend acte de la démission de Anna Maïmouna, représentante de l'APMAL.

- **Retour sur l'intention de retrait de Jeff**

Il est convenu de traiter ce point au 5.5., après l'entérinement des nouveaux administrateurs.

5.2. Nomination au CA

Félix présente les candidatures reçues de la part de l'AESIIES et de l'AESEG. Il dit qu'il a reçu trois autres candidatures de l'APMAL la veille du CA, et n'a pas eu le temps de vérifier que les candidats sont inscrits. De ce fait, il ne les a pas inclus dans l'ordre du jour. Charles-Emile intervient pour mentionner que les lettres de nomination des associations suffisent pour entériner les candidatures et que les inscriptions ne sont pas encore toutes réglées. Laetitia mentionne que l'Université envoie des listes actualisées de membres inscrits le 15 septembre et qu'on peut vérifier à l'aide de ces listes. Ingrid Avila mentionne dans le chat de la réunion qu'elle vient de vérifier dans la liste des membres et ils sont inscrits. Louis-Xavier Lamy ajoute que l'AELIES pourra effectuer de nouvelles vérifications dans les listes actualisées et s'ils ne sont pas inscrits, les candidats seront démis simplement.

Procès-verbal du conseil d'administration ordinaire du 17 septembre 2025 de l'Association des étudiantes et des étudiants de Laval inscrits aux études supérieures.

Félix fait la vérification de leur présence physique dans la salle de réunion et mentionne qu'on va les admettre puisqu'ils sont là. Il est convenu de les entériner en bloc afin de gagner du temps.

Résolution CA-2025-09-17/06

Proposée par : Ingrid Avila Tiomo

Appuyée par : Wilkens Carine Assogba

Que soient entérinées les nominations au CA de l'AELIES

Edouard Paquet en tant que représentant de l'AESIIES

Coline Milhau en tant que représentant de l'AESEG

Charles-Emile Fecteau en tant que représentant de l'AESEG

Cheick-Aziz Touré en tant que représentant de l'APMAL

Clément Couloigner en tant que représentant de l'AESEG

David Andres Gaitan Masmela en tant que représentant de l'AESIIES

Lauralie Tanguay en tant que représentant de l'APMAL

Ludovik Levasseur en tant que représentant de l'AESEG

Marianne Kerleaux en tant que représentant de l'AESEG

Oumar Camara en tant que représentant de l'APMAL

Pas de demande de vote

Proposition adoptée à l'unanimité

Derrick Thaciano a demandé si l'un des nouveaux administrateurs veut prendre la parole pour s'adresser au conseil d'administration au nom de tous les autres. Charles-Emile Fecteau a répondu qu'ils sont tous fiers de s'engager au sein du Conseil afin d'aider à la bonne marche de l'association, mais qu'il n'y a pas de nécessité à faire un discours, car l'ordre du jour est chargé.

5.3. Nomination aux comités, commissions et conseils (CCC)

• Candidatures au Conseil d'administration de l'Université Laval

Laurence Vaillancourt se présente. Elle mentionne qu'elle est étudiante à la maîtrise en psychopédagogie, dans la faculté des sciences de l'éducation. Dans son précédent mandat au conseil d'administration, elle a représenté l'AELIES sur divers dossiers et

Procès-verbal du conseil d'administration ordinaire du 17 septembre 2025 de l'Association des étudiantes et des étudiants de Laval inscrits aux études supérieures.

souhaite renouveler son mandat. Jeff René pose la question de savoir comment elle compte se positionner en faveur des étudiants concernant les préoccupations liées au stationnement à l'Université Laval. Elle répond en disant que cette question n'est pas encore portée au conseil d'administration et que cela ne saurait tarder, car elle a été abordée au conseil universitaire. Elle rajoute qu'elle fournira une position en faveur des étudiants, à savoir que l'Université devrait prendre en compte les conditions de précarité des étudiants qui doivent payer pour stationner.

Caroelle Corneille Amougou mentionne qu'elle a entendu et vu une notification d'enregistrement sur zoom et demande à Laurence ce qu'elle compte faire de cet enregistrement, car personne n'a donné son autorisation pour enregistrer la séance. Laurence s'est excusée et a arrêté l'enregistrement et poursuivi la transcription.

Bata Gouda Mohamed Hawali se présente également et mentionne qu'il est doctorant en sciences des aliments. Il a évolué à travers plusieurs pays, dont la France et la Chine et est également impliqué au Bureau du respect de la personne à l'Université Laval.

Jeff René, Giresse Illimi et Caroelle Amougou lui ont posé des questions sur les attentes de son implication et comment il compte défendre les intérêts des étudiants au Conseil d'administration. Il a répondu en mentionnant sa sensibilité pour les intérêts et préoccupations étudiantes.

Résolution CA-2025-09-17/07

Laurence Vaillancourt 12 votes

Bata Gouda Mohamed Hawali 7 votes

Abstention 00 vote

Adoptée à la majorité

• **Conseil Facultaire - FESP**

Sur les quatre membres prévus, Mathilde Djouela Kuitche, Mohamed Amine Bouchlaghem, Blejiri Kante Dolores Deba et Cecile Rigaudie, deux personnes sont nommées, car Blejiri a retiré sa candidature et Cecile n'était pas présente.

Mathilde présente sa candidature au conseil d'administration, pour représenter le secteur sciences sociales à la FESP.

Résolution CA-2025-09-17/08

Pour 14 votes

Procès-verbal du conseil d'administration ordinaire du 17 septembre 2025 de l'Association des étudiantes et des étudiants de Laval inscrits aux études supérieures.

Contre 0 vote

Abstention 00 vote

Adoptée à la majorité

Mohamed présente également sa candidature pour renouveler son mandat au sein du secteur santé de la FESP.

Résolution CA-2025-09-17/09

Pour 17 votes

Contre 0 vote

Abstention 00 vote

Adoptée à la majorité

- **Conseil universitaire de l'Université Laval**

Félix Constantin Ntonye présente sa candidature au conseil d'administration et indique que cette participation au conseil universitaire s'inscrit dans la continuité de son implication au sein de l'AELIES.

Félix dit qu'il a également reçu la candidature d'un autre membre, Mahouna Gaël Précieux Ayihounon, mais qu'elle n'était pas recevable parce qu'il n'y a plus de poste ouvert.

Résolution CA-2025-09-17/10

Pour 5 votes

Contre 12 votes

Abstention 00 vote

Adoptée à la majorité

Après plusieurs tours de parole, il est convenu que deux sièges sont à combler en remplacement de Nicolas Bissemi et Ingrid Avila Tiomo. **Mahouna Gaël Précieux Ayihounon** prend la parole pour présenter sa candidature, mentionne qu'il est étudiant en épidémiologie, et qu'il a un intérêt pour défendre les intérêts des étudiants au sein des instances universitaires.

Résolution CA-2025-09-17/11

Pour 12 votes

Procès-verbal du conseil d'administration ordinaire du 17 septembre 2025 de l'Association des étudiantes et des étudiants de Laval inscrits aux études supérieures.

Contre 5 votes

Abstention 00 vote

Adoptée à la majorité

- Comité de vérification interne

Bledjiri Kante Dolores Deba présente sa candidature et dit qu'elle est membre de la commission d'enquête et souhaite poursuivre au bon fonctionnement de l'AELIES en s'impliquant dans ce comité. **Evederson Previlon** mentionne qu'il comprend à travers les motivations de Bledjiri, qu'elle le perçoit comme un comité qui traite des ressources humaines et, pourtant le comité de vérification se concentre davantage sur les transactions financières de l'AELIES. **Jourdain Lokossou** intervient dans le même sens. Bledjiri répond en disant que ses intérêts pour le fonctionnement des ressources humaines n'empêchent pas son implication au comité de vérification interne et que les deux se complètent.

Résolution CA-2025-09-17/11

Pour 15 votes

Contre 0 vote

Abstention 2 votes

Adoptée à la majorité

Derrick demande si une autre personne voudrait intégrer le comité de vérification, car il a une importance capitale pour les finances de l'AELIES.

Fatoumata Sylla présente son intérêt à rejoindre le poste, et mentionne ses connaissances en finance du fait de son domaine d'études.

Résolution CA-2025-09-17/12

Pour 17 votes

Contre 0 vote

Abstention 0 vote

Adoptée à la majorité

- Comité institutionnel sur le bien-être psychologique et la santé mentale des étudiants et étudiantes de l'UL (CISAM)

Fatoumata Sylla et Cecile Rigaudie sont les deux candidates pour ce Comité. Cecile étant absente, Fatoumata Sylla présente sa candidature et mentionne qu'elle a déjà été contactée par le CISAM pour la programmation des premières réunions.

Résolution CA-2025-09-17/13

Pour 17 votes

Contre 0 vote

Abstention 0 vote

Adoptée à la majorité

- **Comité de bourses, subventions et commandites**

Evederson Previlon explique qu'en tant que coordonnateur aux affaires financières, il a fait valider au comité exécutif, les candidatures de Felix Constantin Ntonye, Fatoumata Sylla et lui-même au sein du comité de bourses, subventions et commandites. Il ne reste donc plus qu'à entériner. Lynda Agbo intervient pour mentionner que les candidatures de ce comité doivent être validées par le CA et non le comité exécutif ou l'officier aux affaires financières. Il est convenu d'entériner les candidatures proposées.

Résolution CA-2025-09-17/14

Proposée par : Simeon Roland Ekodo Mveng

Appuyée par : Dolores Bledjiri Kante Deba

Que soient nommés-es Evederson Previlon, Felix Constantin Ntonye et Fatoumata Sylla comme membres du comité de bourses, subventions et commandites de l'AELIES

Pas de demande de vote

Proposition adoptée à l'unanimité

5.4. Rapports mensuels du comité exécutif

Derrick demande s'il y a des questions par rapport aux rapports reçus. Jourdain explique que les rapports arrivent très tard et qu'il y a des rapports qui ont été ajoutés à 12h alors que la réunion se déroule à 15h.

Charles-Emile intervient pour émettre une proposition concernant la destitution de Félix, considérant que la coordination aux affaires institutionnelles a émis des menaces envers l'emploi de la présidence d'assemblée lors de la séance ordinaire du CA du 20 août 2025 à la suite d'un désaccord avec une décision de ladite présidence d'assemblée.

Procès-verbal du conseil d'administration ordinaire du 17 septembre 2025 de l'Association des étudiantes et des étudiants de Laval inscrits aux études supérieures.

Considérant que la coordination aux affaires institutionnelles a ignoré la demande de la présidence de convoquer un CAE afin de traiter la demande de Jeff René de réintégrer le comité exécutif pour donner suite à sa démission.

Considérant que la coordination aux affaires institutionnelles a échoué à produire le procès-verbal de la séance ordinaire du CA du 20 août 2025 contenant la résolution portant sur l'indexation de la cotisation de l'AELIÉS dans les délais demandés par l'Université Laval pour appliquer l'indexation à la session d'automne, ce qui représente une perte d'environ 9000\$ pour l'AELIÉS.

Considérant que la coordination aux affaires institutionnelles a mis en demeure un administrateur à la suite à la présentation du rapport de la commission d'enquête sur le climat de travail au sein du comité exécutif, et que cela constitue une forme d'intimidation juridique inacceptable.

Considérant que la coordination aux affaires institutionnelles a fait obstruction au recrutement de nouveaux membres du CA de l'AELIÉS, en refusant de porter assistance aux associations facultaires, en exigeant des documents superflus de la part des personnes nominées et en ne leur transmettant pas les avis de convocation et les documents qu'ils contiennent en bonne et due forme.

Considérant que le procès-verbal de la séance du CA du 20 août comporte des lacunes graves, notamment les interventions d'au moins deux observateurs, deux résolutions (concernant l'indexation de la cotisation et les recommandations du rapport de la commission d'enquête sur le climat de travail au sein du comité exécutif), la démission de la coordination aux affaires externes et une intervention de la présidente qu'elle avait explicitement demandée soient notées au procès-verbal.

Considérant que chacune de ces situations individuellement constitue un manquement grave au respect des procédures et règlements et constitue un motif suffisant de destitution pour assurer le bon fonctionnement de l'AELIÉS.

Résolution CA-2025-09-17/15

Proposée par : Charles Emile Fecteau

Appuyée par : Edouard Paquet

Que Félix Constantin Ntonye soit destitué de ses fonctions de coordonnateur aux affaires institutionnelles et d'administrateur de l'AELIÉS.

Caroelle Amougou et Bledjiri Nicole Dolores interviennent pour mentionner qu'elles ne comprennent pas le caractère soudain de cette résolution et trouvent qu'elle manque de prudence. Bledjiri Nicole Dolores ajoute que la destitution nécessite l'approbation de 50 membres étudiants. Derrick Thaciano répond que la destitution relève des fonctions d'un administrateur et la renvoie à la consultation des règlements généraux. Evederson Previlon

intervient pour demander comment Charles Emile a fait pour obtenir les informations qui justifient sa proposition, car certains propos ont été abordés en interne. Charles-Emile explique qu'il a demandé à la présidence accéder à Basecamp, après sa nomination. Et qu'en plus des informations disponibles dans basecamp, il est témoin de plusieurs manquements graves de la part de la coordination aux affaires institutionnelles, depuis la dernière séance où il était observateur. Il ajoute que c'est d'ailleurs l'ensemble des comportements observés lors du conseil d'administration du 20 août qui l'ont amené à présenter sa candidature auprès de son association pour intervenir au CA de l'AELIES.

Simon Roland ajoute qu'il s'agit d'une faute, d'un bris de confidentialité, car un administrateur nouvellement élu ne peut pas avoir accès aux données internes. Laetitia Zehe ajoute que, même s'il a eu accès à Basecamp maintenant, les propos, tel qu'ils sont rédigés, font preuve d'une préparation antérieure. Louis Xavier Lamy mentionne qu'il n'y a aucune faute ici, car un administrateur agit en plein droit dès qu'il est nommé, et de ce fait, a accès à Basecamp. Lynda Agbo intervient pour mentionner que la procédure est correcte et que, si les informations obtenues dans Basecamp perturbent certaines personnes, on peut retirer les "considérant" liés à ces données et maintenir seulement ceux liés aux faits constatés par Charles Emile en tant qu'observateur. Elle ajoute qu'elle aussi, elle a remarqué des manquements pour l'unique séance d'aujourd'hui. Mathile Kuitche ajoute que les nouveaux administrateurs n'ont pas à prendre uniquement l'avis de la présidence et doivent interroger les autres. Elle ajoute que tout le monde est harcelé. Guy Alain lui pose la question de savoir qui la harcèle? Sans réponse, la présidence d'assemblée, Derrick, intervient pour demander à tout le monde de ne pas parler au même moment. La salle devient énormément bruyante.

Edouard Paquet demande qu'il le vote dans le chat en faisant une question de privilège au regard de nombreuses autres interventions concernant le travail de la commission d'enquête, le remplacement de Félix, l'ouverture de poste. La demande d'Edouard est acceptée et le vote commence. Félix fait mention de son droit de privilège. Derrick lui demande les raisons pour lesquelles son droit de privilège serait bafoué à cause du vote. Nicolas Bissemi mentionne que la loi prévaut sur les règlements généraux et qu'on ne doit pas voter, car la réputation de Félix est atteinte. Il mentionne qu'il va clairement demander la destitution de beaucoup de membres de ce conseil d'administration à la prochaine assemblée générale, car il a beaucoup attendu avant d'obtenir son droit de parole. Félix explique qu'il a mis en demeure la présidence et Jourdain Lokossou, car la présidence l'a accusé de harcèlement sexuel et psychologique au sein de la commission d'enquête et d'autres personnes observatrices au dernier CA ont demandé à ce qu'il démissionne, car il était perçu comme l'agresseur. Edouard paquet ajoute que les raisons de destitution actuellement n'ont rien à voir avec les travaux de la commission d'enquête et qu'il s'agit des faits observés, sans rapport avec la présidence. **Edouard demande à nouveau le vote.**

Résolution CA-2025-09-17/16

Pour 11 votes

Contre 5 votes

Abstention 1 vote

Adoptée à la majorité

Charles-Emile Fecteau fait une proposition concernant l'ajournement des points restants à l'ordre du jour et une convocation d'un conseil d'administration extraordinaire dans une semaine afin de terminer le traitement desdits points.

Résolution CA-2025-09-17/17

Proposée par : Charles Emile Fecteau

Appuyée par : Edouard Paquet

Qu'il soit ajourné les points restants à l'ordre du jour et qu'un avis de convocation soit envoyé pour la tenue d'un conseil d'administration extraordinaire la semaine prochaine.

Plusieurs interventions sont faites concernant la destitution de Félix et le remplacement du poste. Guy Alain demande si on peut faire une proposition pour ouvrir le poste. Charles-Emile répond en disant qu'il faut donner un mois à Félix pour faire appel s'il le souhaite, lors du prochain CA. Félix ajoute que ce n'est pas terminé et qu'il fera appel, car plusieurs éléments mentionnés par Charles-Emile sont faux. Emmanuelle Acsa intervient pour demander la personne qui va assurer les signatures à la place de Félix. Derrick mentionne que la présidence fait partie des signataires avec la coordination aux affaires financières. Emmanuelle Acsa répond que la présidence est en télétravail et ne signe jamais les chèques. Evederson Previlon appuie les propos d'Emmanuelle en disant que la présidence ne signe pas les chèques. Ingrid Avila intervient pour dire qu'elle signe les chèques et qu'elle en a signé avant-hier d'ailleurs, remis par Emmanuelle Acsa, à la demande d'Evederson Previlon. Et qu'elle s'apprête à signer les chèques du Café Fou même étant à distance. Et elle mentionne que le télétravail s'applique sur les permanences au sein de l'AELIES. Elle demande de faire attention à ce genre de propos non vérifiés, car c'est de la diffamation.

Laetitia Zeha intervient pour demander la décision des administrateurs par rapport à son retour d'arrêt maladie, car elle doit rapidement porter plainte à la CNESST pour congédiement déguisé. Car la présidence n'a pas expliqué pourquoi elle ne peut pas retourner au travail, alors qu'elle se sent capable de travailler à distance. Elle demande également aux administrateurs de se dépêcher pour verser la paie de sa quinzaine, car, même si elle n'est pas en fonction, elle n'a jamais refusé de travailler. Derrick répond en disant que les administrateurs dans ce contexte ne peuvent pas aborder ce sujet et qu'elle aura une décision lorsque le sujet sera abordé. Ingrid Avila Tiomo intervient pour mentionner qu'il est tard et demande qu'on fasse un vote soit pour continuer la séance, soit pour l'ajourner, car de longues journées vont suivre le lendemain.

Résolution CA-2025-09-17/18

Pour 11 votes

Contre 6 votes

Abstention 0 vote

Adoptée à la majorité

La séance est ajournée

Fin de la rencontre du CA à 21 h 12

5.5. Comité d'évaluation de l'AELIES

5.6. Basecamp : outil de prise de décision?

6. Ressources humaines

6.1. Dossiers CNESST

6.2. Prestations de l'avocat de l'AELIES

6.3. Rapport embauche chaire publique -entérinement

6.4. Rapport embauche adjointe à la réception -entérinement

6.5. Retour de l'attaché à la communication

6.6. Entérinement des contrats de service

7. Affaires financières

7.1. Résolution de la nouvelle indexation de la cotisation AELIES

7.2. Budget de l'AELIES 2025-2026

7.3. Paiement de la bourse de l'intérim à la présidence

8. Affaires internes

- 8.1. La journée nationale de la vérité et de la réconciliation des peuples autochtones
- 8.2. La deuxième édition de la semaine de l'inclusion du 06 au 12 octobre 2025-information
- 8.3. L'officialisation du partenariat avec Démarche Ici
- 8.4. Présentation du projet de restructuration
- 9. Affaires externes et politiques
 - 9.1. La présentation du RADIS et du projet Carrefour Solidaire
 - 9.2. Augmentation des frais de stationnement, actions en cours
 - 9.3. Partenariat UTILE-AELIÉS, avancement du projet Points aux lièvres
- 10. Chaire publique
- 11. Café Fou AELIÉS
- 12. Halte-garderie de l'AELIÉS
- 13. Varias
- 14. Dates à venir
 - 14.1. Date du prochain CA - 15 octobre 2025
 - 14.2. Date de l'AG - 22 octobre 2025
- 15. Levée de l'assemblée



Derrick Thaciano Cakpo
Président d'assemblée



Ingrid Avila Tiomo
Présidente de l'AELIES